

Belgium-Wavre: Construction work for sports facilities

OJ S 62/2022 29/03/2022

Contract notice

Works

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Régie communale autonome wavrienne des sports

Postal address: chemin de la Sucrierie, 2

Town: Wavre

NUTS code: BE31 Prov. Brabant Wallon

Postal code: 1300

Country: Belgium

Contact person: Monsieur Stéphane Crusnière

E-mail: stephane.crusniere@rcawavre.be

Telephone: +32 10395376

Internet address(es):Main address: <https://www.wavre.be>**I.3. Communication**The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/124/1DN/2021>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be>**I.4. Type of the contracting authority**

Regional or local authority

I.5. Main activity

Other activity: Gestion d'infrastructures sportives

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

Rénovation d'un stade régional de football existant en stade de hockey avec terrain et éclairage répondant aux normes de la Fédération Internationale de Hockey

Reference number: RCAWS 2022/027

II.1.2. Main CPV code

45212200 Construction work for sports facilities

II.1.3. Type of contract

Works

II.1.4. Short description

voir II.2.4

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.2. Additional CPV code(s)

45212224 Stadium construction work

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE31 Prov. Brabant Wallon

Main site or place of performance: Stade Justin Peeters, avenue du Centre sportif 20 à 1300 Wavre

II.2.4. Description of the procurement

Le présent marché de travaux a pour objet la reconversion en infrastructure de hockey de haut niveau du Stade Justin Peeters, ancien stade du Racing Jet de Wavre.

Un terrain de hockey de niveau international y sera construit, avec un système d'éclairage répondant aux normes les plus exigeantes de la Fédération Internationale de Hockey.

La tribune existante sera complètement rénovée et sera complétée par de nouveaux gradins de l'autre côté du terrain, pour atteindre une capacité d'environ 4000 places.

Il sera tenu compte de la possibilité d'augmenter la capacité du stade avec des installations temporaires, en cas d'événement international de grande ampleur.

Le présent marché public de travaux, vise à désigner une entreprise générale de construction, pour la réalisation des travaux principaux nécessaires à cet effet, y compris la pose de terrain répondant strictement aux spécifications visées dans la partie technique et l'installation de l'éclairage dédié et spécifique requis.

Détail de l'objet des travaux :

Marché de travaux du projet « Projet de rénovation d'un stade régional de football existant en stade de hockey avec terrain et éclairage répondant aux normes de la Fédération Internationale de Hockey ».

Lieu de prestation du service et des travaux associés : Complexe sportif de Wavre "Stade Justin Peeters", avenue du Centre Sportif, 20 à 1300 Wavre, présentement cadastré Wavre 2e division Section G n° 345E3, 345F3 E et 345Y.

Le marché de travaux est composé :

- Des travaux de rénovation du bâtiment existant de la tribune et de son enveloppe ;
- De la création de deux extensions latérales (une zone fitness et deux zones sanitaires publiques) toutes deux avec terrasse ;
- De l'extension de la tribune existante vers le terrain ;
- De la création de gradins sur talus en face de la tribune existante ;
- De l'aménagement des abords y compris les emplacements de vélos couverts ;
- Des travaux relatifs à l'aménagement du terrain synthétique de hockey (répondant aux normes de la Fédération Internationale de Hockey) ;
- De son éclairage ;
- De l'installation d'un écran LED ;
- De l'installation d'un système de caméras.

II.2.5.

Award criteria

Criteria below

Quality criterion - Name: Délai d'exécution / Weighting: 27

Quality criterion - Name: Eclairage du terrain / Weighting: 9

Quality criterion - Name: Terrain / Weighting: 12

Cost criterion - Name: Prix / Weighting: 52

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

End: 30/05/2023

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

Les soumissionnaires sont tenus de déposer, dans leur offre, un DUME dûment complété et signé, compte tenu des précisions apportées ci-après.

Le DUME doit également être complété entièrement par le(s) sous-traitant(s) à la capacité et /ou aux références du(es)quel(s) le soumissionnaire fait appel pour justifier de sa compétence au stade de la sélection.

Ce DUME doit contenir toute l'information relative au(x) sous-traitant(s) concerné(s) (voir également A3.22.5 et A3.6 ci-après).

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants :

1. Chiffre d'affaires global

En application de l'article 67 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 : Pour le marché, la capacité économique et financière du soumissionnaire est établie par une déclaration concernant le chiffre d'affaire global portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activités de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Minimum level(s) of standards possibly required:

1. Le minimum exigé est (en euros) : minimum 10 millions d'euros par an sur la base des trois derniers comptes annuels publiés.

Agréation requise: Catégorie D, sous-catégorie 1, en classe 8 pour autant que le montant de l'offre l'exige.

En application de l'article 70 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 et l'article 3, § 1er, de la loi du 20 mars 1991 organisant l'agrément d'entrepreneurs de travaux : Lorsque le montant de l'offre dépasse 50.000 euros HTVA pour les travaux rangés en sous-catégorie ou 75.000 euros HTVA pour les travaux rangés en catégorie, l'indication que le candidat (demande de participation) ou le soumissionnaire (offre) remplit les conditions d'obtention de l'agrément d'entrepreneurs de travaux dans la classe et la catégorie ou sous-catégorie requises peut être apportée par : • soit la preuve de son agrément correspondant à la classe et à la catégorie ou la sous-catégorie de travaux concernés ; • soit le certificat ou la preuve de son inscription sur une liste officielle d'entrepreneurs agréés dans un autre Etat membre de l'Union européenne ainsi que tout document de nature à établir l'équivalence de cette certification ou inscription à l'agrément requise, ce certificat ou cette inscription mentionnera les références ayant permis la certification ou l'inscription sur la liste ; • soit un dossier dont il ressort que l'entrepreneur satisfait aux exigences de la classe et de la catégorie ou sous-catégorie d'agrément à prendre en considération, conformément aux prescrits de l'article 3, § 1er, 2° de la loi du 20 mars 1991 organisant l'agrément d'entrepreneurs de travaux .

Le caractère récent des documents susvisés est établi dans la mesure où ces derniers datent de moins de six mois par rapport à la date ultime du dépôt des offres.

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants :

1. Références relatives à des travaux d'entreprise générale exécutés au cours des cinq dernières années, assortie de certificats de bonne exécution et de résultats : le soumissionnaire doit fournir 3 références attestant de travaux d'entreprise générale, répondant aux conditions reprises au point 1 "Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux).
2. Références relatives à des travaux portant sur la réalisation d'un terrain de hockey exécutés au cours des cinq dernières années, assortie de certificats de bonne exécution et de résultats : le soumissionnaire doit fournir 4 références attestant de la réalisation d'un terrain de hockey, répondant aux conditions reprises au point 2 "Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux).
3. Références relatives à des travaux d'installation lumineuse d'un terrain de sport exécutés au cours des cinq dernières années, assortie de certificats de bonne exécution et de résultats : le soumissionnaire doit fournir 4 références attestant de travaux d'installation lumineuse pour un terrain de sport, répondant aux conditions reprises au point 3 "Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux).

Minimum level(s) of standards possibly required:

1. • une référence portant sur la réalisation d'un équipement public d'un montant minimal de 6 millions d'euros hors TVA ;
• une référence de réalisation d'un marché public de minimum 3 millions d'euros hors TVA ;
• une référence portant sur une rénovation lourde d'un montant minimal de 3 millions d'euros hors TVA.
2. • les références doivent se rapporter à un terrain synthétique mouillé avec mise en place d'une couche de finition avec « système de rétention d'eau maximale » construit sur asphalte poreux et E-layer de minimum 10 5mm ;

- une référence au moins devra comporter la réalisation d'une infrastructure de hockey, y compris les tribunes et autres aménagements annexes, pour un montant minimum de 1,5 millions d'euros hors TVA ;

Le montant total des travaux visés par ces 4 références devra atteindre au moins 2,5 millions d'euros hors TVA.

3. • 3 références doivent concerner un éclairage de terrain de sport correspondant à un éclairage horizontal de minimum 1.000 Lux ;

- 1 référence doit concerner un éclairage de terrain de sport correspondant à un éclairage horizontal de minimum 1.500 Lux ;

- 1 référence au moins devra porter sur la réalisation de tels travaux d'un montant minimum de 300.000 euros hors TVA ;

Le montant total des travaux visés par ces 4 références devra atteindre au moins 500.000 euros hors TVA.

Chaque référence demandée devra être appuyée par un certificat de bonne exécution, daté et signé par le maître de l'ouvrage, et mentionner la part réalisée par le soumissionnaire ou le tiers à la capacité duquel il est fait appel.

Cette part devra répondre aux montants minimaux visés ci-dessus.

Les travaux sont concernés par du désamiantage.

Agréation requise: Catégorie D, sous-catégorie 1, en classe 8 pour autant que le montant de l'offre l'exige.

En application de l'article 70 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 et l'article 3, § 1er, de la loi du 20 mars 1991 organisant l'agrément d'entrepreneurs de travaux : Lorsque le montant de l'offre dépasse 50.000 euros HTVA pour les travaux rangés en sous-catégorie ou 75.000 euros HTVA pour les travaux rangés en catégorie, l'indication que le candidat (demande de participation) ou le soumissionnaire (offre) remplit les conditions d'obtention de l'agrément d'entrepreneurs de travaux dans la classe et la catégorie ou sous-catégorie requises peut être apportée par : • soit la preuve de son agrément correspondant à la classe et à la catégorie ou la sous-catégorie de travaux concernés ; • soit le certificat ou la preuve de son inscription sur une liste officielle d'entrepreneurs agréés dans un autre Etat membre de l'Union européenne ainsi que tout document de nature à établir l'équivalence de cette certification ou inscription à l'agrément requise, ce certificat ou cette inscription mentionnera les références ayant permis la certification ou l'inscription sur la liste ; • soit un dossier dont il ressort que l'entrepreneur satisfait aux exigences de la classe et de la catégorie ou sous-catégorie d'agrément à prendre en considération, conformément aux prescrits de l'article 3, § 1er, 2° de la loi du 20 mars 1991 organisant l'agrément d'entrepreneurs de travaux .

Le caractère récent des documents susvisés est établi dans la mesure où ces derniers datent de moins de six mois par rapport à la date ultime du dépôt des offres.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 23/05/2022 Local time: 11:30

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Tender must be valid until: 20/10/2022

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 23/05/2022 Local time: 11:30

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about electronic workflows

Electronic invoicing will be accepted

VI.3. Additional information

Visite du site requise et ne pas participer à la visite du site engendre la nullité de l'offre:

La visite des lieux permet d'établir l'offre en toute connaissance de cause. En raison de sa possibilité, ou de son obligation, le soumissionnaire ne pourra arguer de problèmes dus aux accès et à l'implantation des lieux pour demander modification des prix remis, ni pour justifier des retards éventuels. Toute remarque éventuelle devra être faite dans l'offre.

Que la visite soit obligatoire ou facultative, une attestation est délivrée à l'issue de la visite, elle est signée par le délégué de l'adjudicateur et mentionne l'identité du soumissionnaire et celle du délégué de l'adjudicateur.

Si la visite (organisée ou non) est obligatoire, l'absence de la démarche constitue une irrégularité substantielle de l'offre et entraîne sa nullité. Le soumissionnaire doit joindre l'attestation de visite à son offre.

Si la visite (organisée ou non) est facultative, l'absence de la démarche ne constitue pas une irrégularité de l'offre. Il s'agit d'un renseignement quant à la prise de connaissance de la réalité du marché par le soumissionnaire. Dans le cas où la visite est effectuée, il joint utilement l'attestation de visite à son offre.

Statut et modalité de la visite : obligatoire.

Détails de la modalité de la visite : selon contact à prendre avec l'adjudicateur.

Personne(s) à contacter pour la visite (de tous types) : Mme Marianne Mignon (marianne.mignon@rcawavre.be).

Les offres peuvent uniquement être introduites électroniquement sur le site internet de e-Tendering <https://eten.publicprocurement.be/>.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'état

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

VI.5. Date of dispatch of this notice

24/03/2022